



CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE

## CONSEIL GÉNÉRAL

Bruxelles, du 2 au 4 février 2011

---

### **Rapports des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> réunions du Conseil général (Vancouver, les 21 et 25 juin 2010)**

1. Le Conseil général est invité à approuver les rapports de ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> réunions (Vancouver, les 21 et 25 juin 2010).
-

**CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE**  
**RAPPORT DE LA 6<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**Vancouver, le 21 juin 2010**

**Point 1 à l'ordre du jour: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La présidente a ouvert la réunion à 10h30 le 21 juin 2010. Au nom du Conseil général, elle a remercié Ken Georgetti et son personnel du travail intense et de la générosité du CLC en accueillant le 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la CSI.

Elle a présenté le projet d'ordre du jour, qui a été adopté (annexe I).

**Point 2 à l'ordre du jour: Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Conseil général (Berlin, du 6 au 8 octobre 2009)**

Le Conseil général a approuvé le rapport de sa 5<sup>e</sup> réunion.

**Point 3 à l'ordre du jour: Nécrologie**

Le Conseil général a observé une minute de silence en mémoire des camarades M. Neil Kearney et M. Evgeny Sidorov en rendant hommage à leur remarquable contribution au syndicalisme qu'ils ont servi avec honneur.

**Point 4 à l'ordre du jour: Organes statutaires**

Le Conseil général a approuvé les changements proposés dans le document (6GC/F/4) en ce qui concerne la composition du Conseil général et du Bureau exécutif.

**Point 5 à l'ordre du jour: Rapports du Bureau exécutif**

Le président du Bureau exécutif a présenté un rapport oral de la 8<sup>e</sup> réunion du Bureau, qui s'était réunie juste avant le Conseil général.

**a) Rapport de la 7<sup>e</sup> réunion du Bureau exécutif (Bruxelles, les 23 et 24 février 2010)**

Le président a signalé que le rapport de sa 7<sup>e</sup> réunion avait été adopté par le Bureau exécutif et a recommandé son approbation par le Conseil général.

En ce qui concerne les questions d'affiliation, dans l'exercice de l'autorité qui lui a été déléguée par le Conseil général, le Bureau exécutif a décidé d'accepter l'affiliation de la CNSM, Moldavie.

Quant aux préparatifs du Congrès, le Bureau exécutif a engagé une discussion approfondie sur le programme du Congrès et a fourni une orientation sur le traitement des projets d'amendements statutaires et de Résolutions ainsi que sur les questions pertinentes découlant de la 1<sup>e</sup> Conférence mondiale des femmes. Il a également adopté les recommandations du Groupe de travail sur les cotisations d'affiliation.

Le Conseil général a approuvé le rapport de la 7<sup>e</sup> réunion du Bureau exécutif.

**b) Rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du Bureau exécutif  
(Vancouver, le 21 juin 2010)**

Le président a informé que le Bureau exécutif avait adopté le rapport financier pour 2009 affichant un excédent de 1.022.446 euros résultant des mesures de réorganisation approuvées antérieurement par le Conseil général. Il a, en outre, adopté le rapport des auditeurs internes et a pris acte du rapport des auditeurs externes, qui émettait une opinion avec réserve sur les comptes pour deux raisons; le Secrétariat prendra des mesures pour régler ces questions. Le Bureau exécutif a également pris note des rapports financiers pour 2009 de la CSI-Afrique et de la CSI-AP et a approuvé ceux de la CSI-CSA.

Le président a rappelé que le Conseil et le Bureau considèrent que les dispositions statutaires concernant le paiement des cotisations d'affiliation devraient être appliquées rigoureusement. Par conséquent, il a été recommandé, en vertu de l'article XXXII(b) des Statuts, que les organisations suivantes, en retard de huit versements trimestriels ou plus des cotisations, devront être considérées comme démissionnaires:

République centrafricaine	Union Syndicale des Travailleurs de Centrafrique (USTC)
Hong Kong	Joint Organization of Unions - Hong Kong (JOU)
Nouvelle-Calédonie	Union des Syndicats des Ouvriers et Employés de Nouvelle Calédonie
Porto Rico	Central Puertorriqueña de Trabajadores (CPTP)
Seychelles	Seychelles Federation of Workers' Unions (SFWU)
Surinam	Progressive Federation of Trade Unions (C-47)
Tanzanie	Trade Unions' Congress of Tanzania (TUCTA)
Îles Tonga	Friendly Islands Teachers' Association Tonga Nurses' Association (FITA/TNA)
Vanuatu	Vanuatu Council of Trade Unions (VCTU)
Venezuela	Confederación General de Trabajadores de Venezuela (CGTV)
Venezuela	Confederación de Sindicatos Autónomos de Venezuela (CODESA)

En ce qui concerne les cotisations d'affiliation pour 2011, le Bureau exécutif avait recommandé une augmentation de 2% et que, moyennant un amendement aux Statuts, le Congrès délègue au Conseil général l'autorité pour fixer les taux pour les années 2012-2014. Il a, par ailleurs, recommandé l'introduction d'une cotisation d'affiliation minimale de 100 euros, que le Conseil général a approuvée, à condition d'être habilité à la réduire à 50 euros dans des cas exceptionnels.

Étant entendu qu'un rapport écrit serait présenté à la réunion du Conseil général qui se tiendra à la fin de l'année, le Conseil général a pris acte du rapport oral de la 8<sup>e</sup> réunion du Bureau exécutif et a approuvé ses recommandations.

**Point 6 à l'ordre du jour: Questions d'affiliation**

Il a été rappelé que le Conseil général, lors de sa 5<sup>e</sup> réunion, avait décidé d'examiner exceptionnellement deux questions d'affiliation spécifiques durant cette réunion, à savoir:

- l'affiliation de l'UNT, Chili
- et
- le statut d'Organisation associée de l'UGPJAL, Libye.

En ce qui concerne l'UNT/Chili, il a été expliqué que les consultations prévues avec cette organisation et les organisations affiliées existantes dans le pays durant la

Conférence internationale du travail n'avaient pas eu lieu pour des raisons indépendantes de la volonté du Secrétariat. Au vu de ces circonstances et malgré la position adoptée antérieurement par le Conseil, il a été convenu de poursuivre les consultations avec les organisations concernées en vue de prendre une décision définitive quant à la demande d'affiliation de l'UNT durant la réunion du Conseil général qui se tiendra à la fin de l'année.

Une mission du Secrétariat s'est rendue en Libye en mai et a entretenu d'importants contacts avec l'UGPJAL. En examinant les preuves de la transition de cette organisation vers l'indépendance et la représentation effective des travailleurs, elle a constaté que deux futurs événements pourraient revêtir une grande importance par rapport à son possible développement, à savoir l'entrée en vigueur d'un nouveau code du travail, en juin 2010, et le Congrès de l'UGPJAL, en janvier 2011.

Il a, par conséquent, été décidé que le secrétaire général serait chargé de suivre de près ces développements et d'en faire rapport au Conseil général. Le statut d'Organisation associée de l'UGPJAL demeurerait inchangé d'ici là.

Le Conseil général a été informé d'une communication du CLC/Canada demandant au Conseil général d'examiner la suspension et l'expulsion de la CLAC/Canada de la CSI. Les aspects statutaires de cette demande ont fait l'objet d'un examen et le Conseil général a décidé de prendre acte de la proposition du CLC et de décider, lors de sa réunion juste après le Congrès, des procédures à suivre pour mettre en application l'article IV des Statuts en la matière.

**Point 7 à l'ordre du jour: 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la CSI  
(Vancouver, 21-25 juin 2010)**

**a) Composition de la Commission de vérification  
des mandats et de la Commission du  
Règlement du Congrès**

En vertu de l'article XV(a) des Statuts, sur la base des candidatures reçues des organisations affiliées et dans le respect d'une représentation adéquate de chaque région, le Conseil général a désigné, sous réserve de ratification par le Congrès:

les sept membres de la Commission de vérification des mandats du Congrès:

Mme Wanja Lundby-Wedin	LO, Suède (présidente)
Mme Gail Cartmail	TUC, Grande-Bretagne
Mme Linda Chavez-Thompson	AFL-CIO, États-Unis
M. Luis Eduardo Gallo	CNPL, Brésil
M. Jeannot Ramanarivo	FMM, Madagascar
M. Shaher Saed	PGFTU, Palestine
Mme Edith Snoey	FNV, Pays-Bas

les 15 membres de la Commission du Règlement du Congrès:

M. Kenneth Georgetti	CLC, Canada (président/rapporteur)
Mme Edith Castelan	CROC, Mexique
M. Pierre Coutaz	CGT, France
Mme Cécile Drion	FGTB, Belgique
M. Walter Dresscher	FNV, Pays-Bas
Mme Sally Hunt	TUC, Grande-Bretagne
Mme Fadwa Khader	PGFTU, Palestine
Mme Marie Louise Knuppert	LO, Danemark
M. Wolfgang Lutterbach	DGB, Allemagne
M. Eugenio Membreño	CTN, Nicaragua

M. Clemens Schneider	OEGB, Autriche
Mme Penny Schantz	AFL-CIO, États-Unis
Mme Avital Shapira	HISTADRUT, Israël
M. Drissa Soare	CNTB, Burkina Faso
M. Ibouroi Ali Tabibou	CTTC, Comores

### **b) Règlement du Congrès et questions connexes**

Le Conseil général a examiné une série de propositions concernant le Règlement ainsi que des questions connexes et a convenu de recommander à la Commission du Règlement du Congrès:

- l'adoption du Règlement actuel avec deux modifications (2CO/4/SOC/2);
- l'approbation du projet de programme du Congrès;
- l'établissement d'une Commission des Résolutions ouverte aux membres de toutes les organisations affiliées.

Le Conseil général a également convenu d'inviter au Congrès les instituts Sustain Labour et World Watch.

### **c) Projets de Résolutions du Congrès**

Le Conseil général a convenu de:

- soumettre au Congrès le projet de Résolution sur le thème du Congrès en vue de son examen durant le débat en séance plénière;
  - soumettre les projets de Résolutions 2CO/F/6.1 - 2CO/F/6.13, qui figurent à l'annexe II du document 6GC/F/7(c), et les projets d'amendements aux Résolutions à la Commission du Règlement du Congrès en vue de leur examen par la Commission des Résolutions;
- et
- soumettre le projet de Résolution sur « Un travail décent pour les travailleurs/euses de l'économie informelle », proposé par plusieurs organisations affiliées, à la Commission du Règlement du Congrès en vue de son examen par la Commission des Résolutions, en rappelant sa position selon laquelle les questions soulevées dans ce projet sont déjà abordées dans d'autres projets de Résolutions et devraient être traitées à travers celles-ci.

### **d) Projets d'amendements statutaires**

Le Conseil général a examiné plusieurs projets d'amendements statutaires que le secrétaire général a recommandé de transmettre en vue d'une éventuelle adoption par le Congrès. Le Conseil général a approuvé ce plan d'action, à l'exception de la proposition d'amendement à l'article XXIX(a) relatif aux secrétaires généraux/ales adjoint(e)s. À cet égard, il a été signalé que les dispositions concernant la présence de femmes aux postes de direction élus de la CSI ne pouvaient à juste titre être révisées simplement en raison de la probabilité que le poste de secrétaire général(e) soit occupé par une femme et il a été objecté que, dans certaines circonstances, la proposition d'amendement pourrait même affaiblir la représentation des femmes. La proposition d'amendement a dès lors été rejetée.

Par après, lors de la session reconvoquée le 23 juin, le Conseil général a examiné un amendement révisé à l'article XXIX(a), aux termes duquel:

*« Au moins un des postes de secrétaire général ou de secrétaire général adjoint sera occupé par une femme ».*

Cet amendement révisé a ensuite été soumis au Conseil général en recommandant son adoption par le Congrès.

D'autres amendements statutaires présentés par les CC.OO./Espagne concernant la composition du Conseil général ont également été examinées et soumises à l'examen de la Commission du Règlement.

**e) Objectif progressif pour la représentation des femmes au Conseil général de la CSI**

Il a été rappelé que le Conseil général avait décidé, lors de sa 5<sup>e</sup> réunion, de réexaminer durant cette réunion la question relative à l'établissement d'un objectif pour la représentation minimale des femmes au Conseil général qui, aux termes de l'article XIX(b) des Statuts, doit être fixé avant chaque Congrès. Cet objectif avait été fixé à 30% par le Congrès fondateur de la CSI et le Comité des femmes avait proposé de l'augmenter à présent à 40%.

Compte tenu de la réalité du taux toujours bas de la représentation des femmes aux postes de direction des organisations affiliées à la CSI et du risque que l'augmentation de cet objectif puisse nécessairement impliquer une diminution de la présence des dirigeants nationaux au Conseil général, le maintien de l'objectif à 30% a donc été proposé.

Le Conseil général a, toutefois, considéré que l'objectif devait être augmenté à 40%, étant entendu que ce pourcentage inclurait les femmes occupant un siège nommées par le Comité des femmes, en vertu de l'article XIX(a) des Statuts, dans le but d'augmenter la proportion de femmes titulaires et a demandé, en outre, au Secrétariat de garantir des ressources et des programmes effectifs en vue de redoubler d'efforts pour promouvoir les femmes aux postes de direction des syndicats nationaux.

**Point 8 l'ordre du jour: Dates et lieu des prochaines réunions**

La prochaine réunion du Conseil général se tiendra le 25 juin, immédiatement après la clôture du 2<sup>e</sup> Congrès mondial.

-----



## CONSEIL GÉNÉRAL

Vancouver, le 21 juin 2010

---

*La réunion commencera à 10h30 le lundi 21 juin 2010  
au Vancouver Convention Centre  
1055 Canada Place 5, Vancouver, BC V6C 0C3, Canada*

### ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Conseil général (Berlin, du 6 au 8 octobre 2009)
  3. Nécrologie
  4. Organes statutaires
  5. Rapports du Bureau exécutif
    - a) Rapport de la 7<sup>e</sup> réunion du Bureau exécutif (Bruxelles, les 23 et 24 février 2010)
    - b) Rapport de la 8<sup>e</sup> réunion du Bureau exécutif (Vancouver, le 21 juin 2010) (pas de document)
  6. Questions d'affiliation
  7. 2<sup>e</sup> Congrès mondial de la CSI (Vancouver, du 21 au 25 juin 2010)
    - a) Composition de la Commission de vérification des mandats et de la Commission du règlement
    - b) Règlement du Congrès et questions connexes
    - c) Projets de Résolutions du Congrès
    - d) Projets d'amendements statutaires (+ 1 supplément – reconvoction le 23 juin)
    - e) Objectif progressif pour la représentation des femmes au Conseil général
  8. Date et lieu des prochaines réunions
  9. Divers
-



## CONSEIL GÉNÉRAL

Vancouver, le 23 juin 2010

---

*La réunion commencera à 12h00 le mercredi 23 juin 2010  
au Vancouver Convention Centre, salle A  
1055 Canada Place 5, Vancouver, BC V6C 0C3, Canada*

### ORDRE DU JOUR (RECONVOCATION)

1. 6GC/F/7(d)(supplément) – Projets d'amendements statutaires
-



**CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE**  
**RAPPORT DE LA 7<sup>E</sup> SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL**

**Vancouver, le 25 juin 2010**

**Point 1 à l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire générale nouvellement élue a inauguré la réunion à 12h00 et a présenté la proposition d'ordre du jour, qui a été adoptée (annexe I).

**Point 2 à l'ordre du jour: Élection du/de la président(e)**

Michael Sommer (DGB, Allemagne) a été élu à l'unanimité président de la CSI. Il a remercié le Conseil général de sa confiance, a souligné l'importance du travail en équipe dans la direction de la CSI, a mis en exergue la nécessité d'établir une coopération étroite avec les partenaires du groupement Global Unions et a rappelé à tous les membres du Conseil général les lourdes responsabilités qu'ils avaient assumées.

**Point 3 à l'ordre du jour: Élection des président(e)s adjoint(e)s**

Luc Cortebeeck (CSC, Belgique) et Nair Goulart (FS, Brésil) ont été élus à l'unanimité présidents adjoints de la CSI. Aux termes de l'article XXXI (a) des Statuts, le Conseil général a décidé que Luc Cortebeeck agirait en qualité de président du Bureau exécutif et Nair Goulart en qualité de présidente du Conseil de gestion du Fonds de solidarité.

**Point 4 à l'ordre du jour: Élection des secrétaires généraux/ales adjoint(e)s**

La secrétaire générale a signalé qu'il avait été proposé de conserver la pratique d'élire deux secrétaires généraux/ales adjoint(e)s. Jaap Wienen avait été désigné pour être réélu à l'un des postes. Toutefois, il n'avait pas été possible de présenter une candidature à ce stade au poste laissé vacant par Mamounata Cissé. Il est entendu que ce poste sera occupé par un(e) représentant(e) de la région africaine, mais les consultations menées jusqu'à présent ne se sont pas avérées concluantes. Dans ce contexte, il a été proposé que le Conseil général laisse vacant ce poste afin de permettre la poursuite des délibérations par les organisations affiliées africaines, coordonnées par le secrétaire général de la CSI-Afrique.

Le Conseil général a élu à l'unanimité Jaap Wienen secrétaire général adjoint de la CSI et a décidé de reporter l'élection d'un(e) second(e) secrétaire général(e) adjoint(e).

**Point 5 à l'ordre du jour: Élection des vice-président(e)s**

Le Conseil général a reçu une liste de 48 candidats à l'élection au poste de vice-président(e) de la CSI. Un changement a été introduit afin de prendre en compte la rotation convenue entre les organisations affiliées italiennes et les représentations de l'UGT/Espagne et de la CTM/Mexique ont signalé qu'elles n'avaient pas été consultées au sujet des nominations présentées par leur pays et qu'elles enverraient leurs commentaires par écrit au Secrétariat de la CSI.

Sur cette base, le Conseil général a élu les vice-président(e)s de la CSI.

**Point 6 à l'ordre du jour: Élection du Bureau exécutif**

Une proposition de liste des membres titulaires et suppléants du Bureau exécutif a été présentée en vue de leur élection par le Conseil général. Durant le débat, de nouvelles candidatures ont été présentées aux postes des deux suppléants du membre titulaire Julio Roberto Gómez Esguerra (CGT/Colombie). Il a été précisé que les noms des membres italiens seraient communiqués au Secrétariat de la CSI par les organisations affiliées dans ce pays, que le siège de membre titulaire ferait l'objet d'une rotation entre Bernard Thibault (CGT/France) et François Chérèque (CFDT/France) et que de nouvelles propositions seraient soumises en ce qui concerne les sièges vacants des membres suppléants du membre titulaire Gerardo Martínez (CGT/Argentine).

Sur cette base, le Conseil général a élu les membres du Bureau exécutif de la CSI.

**Point 7 à l'ordre du jour: Élection du Conseil de gestion du Fonds de solidarité**

Une proposition de liste des membres du Conseil de gestion du Fonds de solidarité a été présentée en vue de leur élection par le Conseil général. Il a été signalé que certaines organisations affiliées espagnoles considéraient qu'elles n'avaient pas été consultées au sujet de ces propositions et qu'elles s'adresseraient par écrit au Secrétariat à cet égard.

Sur cette base, le Conseil général a élu les membres du Conseil de gestion du Fonds de solidarité.

**Point 8 à l'ordre du jour: Composition du Comité des droits humains et syndicaux**

Il a été proposé que le Comité des droits humains et syndicaux continue d'être composé selon les modalités convenues antérieurement par le Conseil général lors de sa 4<sup>e</sup> réunion, qui s'est tenue à Bruxelles en décembre 2008:

- Des membres du Conseil général et des représentants des organisations affiliées intéressées par une contribution active au travail en matière de droits humains et syndicaux de la CSI, assurant une représentation régionale adéquate, en particulier des pays en développement;
- Des représentants des Fédérations syndicales internationales et de la TUAC;
- Des membres ex officio:
  - Le/la secrétaire général(e) et/ou les secrétaires généraux adjoints de la CSI
  - Les secrétaires généraux des Organisations régionales et/ou leurs responsables du travail en matière de droits humains et syndicaux
  - Le(s) représentant(s) du Bureau de la CSI à Genève et d'autres bureaux de représentation, dès lors que cela s'avère pertinent
  - Une représentante du Comité des femmes
- Un(e) représentant(e) du Comité de la jeunesse

L'organisation invitée sera invitée à prendre en compte l'objectif de la CSI de promouvoir activement la parité de genre et veillera à atteindre l'objectif de 30% minimum de femmes parmi les membres du Comité.

En outre, il a été proposé qu'Agnes Jongerius (FNV/Pays-Bas) soit réélue présidente du Comité, et Angélique Kipulu (CSC/République démocratique du Congo), LeRoy Trotman (BWU/Barbade), et Roy Ramesh Chandra (JSL/Bangladesh), soient élu(e)s vice-président(e)s.

Le Conseil général a élu à l'unanimité Agnes Jongerius présidente du Comité des droits humains et syndicaux de la CSI ainsi que ses vice-président(e)s et a décidé de conserver la composition actuelle du Comité.

**Point 9 à l'ordre du jour: Composition du Comité des femmes**

Une proposition de liste des membres titulaires et suppléants du Comité des femmes a été soumise au Conseil général pour approbation. Des questions ont été soulevées en ce qui concerne les désignations de représentants de France, de Hongrie et d'Italie et il a été signalé que des changements relatifs à la proposition de liste devraient être communiqués au Conseil général à travers le Comité des femmes à un stade ultérieur.

Sur cette base, le Conseil général a élu les membres du Comité des femmes de la CSI.

**Point 10 à l'ordre du jour: Composition du Comité de la jeunesse**

Une proposition de liste des membres titulaires et suppléants du Comité de la jeunesse a été soumise au Conseil général pour approbation. Une question a été soulevée en ce qui concerne le CNT/Mexique et après être éclaircie, le Conseil général a approuvé la composition du Comité de la jeunesse de la CSI.

**Point 11 à l'ordre du jour: Signataires des comptes bancaires**

Le Conseil général a approuvé la liste suivante des signataires des comptes bancaires de la CSI: Sharan Burrow, Jaap Wiene, Nelson De Macedo, Claire Courteille, James Howard, Vik Meeuws et Tim Noonan.

**Point 12 à l'ordre du jour: Autres questions découlant du Congrès**

La secrétaire générale a rappelé que le Congrès avait adopté une résolution appelant à la convocation d'une 3<sup>e</sup> Journée mondiale pour le travail décent le 7 octobre, reflétant l'importance que cette Journée avait acquise pour la CSI.

À cette occasion, la JMTD aurait lieu peu de temps après la mobilisation à l'échelle européenne convoquée par la CES le 29 septembre qui avait été soutenue par le CRPE et pourrait avoir une incidence sur la manière dont certaines organisations affiliées ont marqué la Journée en 2010. Le Secrétariat se penchera plus profondément sur la manière la plus appropriée de garantir une JMTD couronnée de succès tout en apportant un soutien maximal aux actions menées le 29 septembre. En outre, de plus amples informations seront fournies à toutes les organisations affiliées dans les plus brefs délais afin de les aider dans le cadre de leurs préparatifs.

**Point 13 à l'ordre du jour: Date et lieu des prochaines réunions**

La secrétaire générale a attiré l'attention sur le fait que les dates prévues à l'origine pour les prochaines réunions du Conseil général et du Bureau exécutif à Bruxelles en décembre coïncidaient avec la Réunion régionale de l'OIT pour les Amériques. Des dates alternatives ont dès lors été examinées et seront communiquées aux organisations le plus rapidement possible.

**Point 14 à l'ordre du jour: Divers**

Conformément à la décision prise lors de sa dernière réunion, le Conseil général a examiné les procédures à suivre en ce qui concerne la demande de suspension de l'affiliation de la CLAC/Canada à la CSI soumise par le CLC/Canada. En vertu des dispositions de l'article IV des Statuts, il a été proposé que toutes les informations nécessaires soient sollicitées par écrit à l'organisation proposant la suspension et à la CLAC. Une audition des accusations sera organisée durant la 8<sup>e</sup> réunion du Conseil général lors de laquelle la CLAC sera invitée à être représentée, afin de servir de base aux délibérations et aux décisions du Conseil.

Durant le débat, Ken Georgetti, CLC/Canada, a signalé que cette procédure avait été fomentée sur recommandation de l'ancien secrétaire général et a demandé qu'au cas où il ne serait pas en mesure d'assister à la prochaine réunion du Conseil général la question soit reportée à la séance suivante. Il a également été signalé que la CLAC doit être entièrement informée des dispositions et des dates décidées.

Sur cette base, le Conseil général a approuvé la procédure proposée.

La secrétaire générale a informé le Conseil général qu'une provision de 483.000 euros avait été constituée dans les comptes de la CSI pour la rénovation des bureaux de la CSI à Bruxelles qui sont vieillots et doivent être remis à neuf.

Selon une étude préliminaire, le coût global d'une rénovation totale des deux étages s'élèverait à environ 650.000 euros. Outre les avantages que présenterait un meilleur environnement de travail, il était clairement envisageable de prévoir un plus grand espace pour la location, de sorte que l'investissement puisse être couvert par l'augmentation des revenus dans un délai relativement court. Le personnel serait pleinement consulté au sujet du processus.

Enfin, la secrétaire générale a indiqué qu'elle élirait domicile à Bruxelles dès septembre. Jusqu'à ce moment-là, elle maintiendrait des contacts étroits avec le secrétaire général sortant qui resterait au bureau, ainsi qu'avec d'autres membres du personnel afin de veiller à ce que le processus de transition se fasse le plus aisément possible.

La présidente du Comité des femmes a attiré l'attention sur le fait que non seulement l'objectif minimum de 40% de représentation des femmes avait été atteint au Conseil général mais que le taux de femmes aux sièges de membres titulaires était également passé de 28% à 31%. Elle a félicité tous ceux qui avaient été impliqués dans ces résultats.

Le président a clôturé la réunion à 13h00.

---



## CONSEIL GÉNÉRAL

Vancouver, le 25 juin 2010

---

*La réunion commencera à 14h00, le vendredi 25 juin 2010,  
au Vancouver Convention Centre  
1055 Canada Place 5, Vancouver, BC V6C 0C3, Canada*

### ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Élection du/de la président(e)
  3. Élection des président(e)s adjoint(e)s
  4. Élection des secrétaires généraux/ales adjoint(e)s
  5. Élection des vice-président(e)s
  6. Élection du Bureau exécutif
  7. Élection du Conseil de gestion du Fonds de solidarité
  8. Composition du Comité des droits humains et syndicaux
  9. Composition du Comité des femmes
  10. Composition du Comité de la jeunesse
  11. Signataires des comptes bancaires
  12. Autres questions découlant du Congrès
  13. Date et lieu des prochaines réunions
  14. Divers
-